

## Présentation

Bernard Gainot, natif de Saône-et-Loire, auteur de cet article, a bien voulu autoriser sa diffusion sur [sitelamartine.com](http://sitelamartine.com)

Qu'il soit vivement remercié pour cette disponibilité.

Guy Fossat

Date : février 2023

L'auteur souligne dans cet article, la place...un peu inattendue- mais qu'il explique- qu'occupe la revendication abolitionniste dans les Cahiers de doléances de 1789, en Saône-et-Loire. Quant à Lamartine, sa pensée, ses engagements, ses publications sur ce sujet -dont son étrange *Toussaint-Louverture*-font l'objet d'un éclairage de B. Gainot. Inattendu! Une forme de réhabilitation?

NB. Cet article étant extrait d'une publication plus vaste, comporte des notes de pages mentionnant une bibliographie permettant de prolonger le présent sujet.

---

## L'engagement de Lamartine pour l'abolition de l'esclavage

**Bernard Gainot <sup>1</sup>**

On s'attendrait plutôt à rencontrer une sensibilisation aux problèmes coloniaux, et tout particulièrement à l'esclavage, dans les grands ports de la façade atlantique<sup>2</sup>, plutôt que dans les départements « intérieurs », comme la Saône-et-Loire, et les régions de l'Est en général. C'est pourtant à Champagny que l'on trouve la maison de la Négritude, à Embermesnil que Grégoire a exercé son ministère pastoral...et donc en Saône-et-Loire que l'on rencontre quelques-unes des grandes figures de l'abolitionnisme français, dont Lamartine, que j'ai placé au centre de cette contribution.

De fait, en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où l'abolition de l'esclavage devient un sujet à controverses au sein de l'espace public français, ce qui deviendra la Saône-et-Loire, et n'est encore que le sud de la Bourgogne, est largement ouverte aux grands flux commerciaux ; par la Loire, elle est en communication avec Nantes ; et par la Loire encore, et le canal de Briare, mais aussi par la route, elle est en liens étroits avec le marché parisien. Digoin est un pôle majeur de ce grand commerce et, comme nous le verrons, le Charolais, en pleine conversion à

---

<sup>1</sup> Ce texte, inédit, est issu d'une conférence prononcée à l'Académie de Mâcon le 7 octobre 2021.

<sup>2</sup> Voir, en annexe, la carte des grands centres européens de la traite des Noirs, extraite de Bernard GAINOT et Marcel DORIGNY, *Atlas des esclavages, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2017 (5<sup>ème</sup> édition, 1<sup>ère</sup> édition, 2007) p. 30 – 31.

l'agriculture spéculative et à la proto-industrialisation, porte plusieurs traces des revendications abolitionnistes.

C'est donc tout un héritage que Lamartine va recueillir et faire fructifier jusqu'à la loi de 1848, qui abolit définitivement l'esclavage. Or, cet aspect de son action est peu mis en valeur, sinon complètement ignoré par ses historiographes et biographes.

### **L'héritage. Traces abolitionnistes en Saône-et-Loire.**

Ces traces sont précoces, puisqu'elles remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, à une époque où l'abolitionnisme était le fait d'individus d'exception, et non de courants d'opinion organisés. Paray-le Monial est l'un des quatre centres urbains du Charolais. C'est là que naît **Pierre Moreau (1620 – 1660)** dans une famille de cordonniers protestants<sup>3</sup>. Il s'engage très jeune dans l'armée hollandaise, puis devient secrétaire du gouverneur hollandais du Brésil. A son retour à Amsterdam, il rédige un récit de voyage intitulé *Histoire des derniers troubles du Brésil entre les Hollandais et les Portugais*<sup>4</sup>, une critique radicale de l'esclavage et de la colonisation. De retour en Bourgogne en 1652, il devient greffier aux Etats de Bourgogne, et meurt jeune.

Ses sources d'inspiration sont un christianisme égalitaire, et un républicanisme radical en vogue aux Provinces-Unies qui viennent d'arracher par les armes leur indépendance à l'Espagne. Mais on ne peut qu'être frappé par le lien entre abolitionnisme et protestantisme : on retrouve ce lien au siècle suivant chez Antony Benezet, un quaker exilé de France et installé aux Etats-Unis, dont l'ouvrage<sup>5</sup> sert de référence aux abolitionnistes du monde anglo-saxon. Et encore, comme nous le verrons, pour l'abolitionnisme français dont Lamartine est issu en ligne directe.

---

<sup>3</sup> Germaine LEMÉTAYER, *Les protestants à Paray-le-Monial ; de la cohabitation à la diaspora (1598 – 1750)*, Paris, Honoré Champion, 2016. Il faut voir également, du même auteur, *Pierre Moreau entre Paray-le-Monial et le Brésil*, édité à compte d'auteur, à la section de la Ligue des droits de l'Homme de Paray-le-Monial, 2021.

<sup>4</sup> Voir le frontispice en annexe.

<sup>5</sup> Pour bien resituer l'action de Laveaux en son temps, Bernard GAINOT, « Le général Laveaux, gouverneur de Saint-Domingue, député néo-jacobin », dans *Annales historiques de la Révolution Française* n° 278 (Octobre-décembre 1989), et, du même auteur, « Une famille nobiliaire du Charolais à l'épreuve de la Révolution ; les Maynaud de Bizefranc » dans *Urbanités. Vivre, survivre, se divertir dans les villes (XV<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)* Etudes en l'honneur de Christine LAMARRE, sous la dir. de Dominique LE PAGE, Jérôme LOISEAU et Alain RAUWEL, Editions Universitaires de Dijon, 2012, p. 491 - 504.

Les **cahiers de doléances** sont la deuxième trace précoce de l'abolitionnisme. Pendant longtemps, les historiens ont cru que le cahier du petit bourg de Champagny en Haute-Saône, était le seul à porter une revendication abolitionniste. Or, la question de l'esclavage est présente dans plus d'une trentaine de ces cahiers, très majoritairement situés au nord de la Loire, dont deux cahiers identifiés pour le Charolais<sup>6</sup>. Celui du Tiers-Etat du baillage de la ville principale qui a donné son nom au comté, Charolles, est une synthèse des 83 cahiers venus des 83 paroisses du Charolais. Il demande en son article IV - 9 : „*Que l'esclavage soit aboli dans les colonies françaises*“. Mais c'est le bourg de Toulon-sur-Arroux, alors quatrième localité du Charolais par ordre d'importance, qui exprime dans l'article 10 de son cahier une revendication d'une bien plus grande portée, visant l'esclavage, la traite, et l'abolition universelle de celle-ci au moyen d'un accord international, en ces termes:

Que sous l'empire français, il ne reste aucun vestige d'esclavage !  
Que la mesure de la fortune publique ne se calcule plus sur le nombre des malheureux !  
Enfin que l'esclavage soit aboli dans les colonies, que la nation renonce pour toujours à la traite des nègres, et que le Roi, suivant le mouvement de son cœur, daigne inviter toutes les nations à abjurer ce monstrueux commerce, par un pacte général que l'Humanité réclame<sup>7</sup>.

Certes, comme pour Champagny, on a pu établir que ces souhaits abolitionnistes clairement formulés n'étaient pas l'expression directe de l'ensemble de la communauté, mais ceux d'individualités « éclairées » par les lectures ou les voyages, ou par les deux : en l'occurrence le médecin de Charolles et futur conventionnel Marc-Antoine Baudot, et l'avocat et futur maire jacobin de Toulon-sur-Arroux Jean-Philippe Saclier.

A la même époque, un courant libéral se manifestait au sein de la noblesse charolaise, animé notamment par **Etienne Maynaud de Laveaux**. Celui-ci est originaire de Digoïn, la deuxième ville par ordre d'importance du Charolais, le grand débouché fluvial de la Bourgogne vers Paris et les régions maritimes. Ultérieurement, Laveaux, promu lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, puis général, allait jouer un rôle extrêmement important dans la colonie de Saint-Domingue, dont il devint gouverneur général. Il maintint et appliqua la loi du 16 pluviôse an II (4 février 1794) qui abolissait l'esclavage, et assura la promotion de Toussaint-Louverture, dont il avait obtenu le ralliement à la République française par une

---

<sup>6</sup> Je renvoie à l'*Atlas Dorigny-Gainot*, *op. cit.*, p. 62. A l'époque, nous n'avions identifié que le cahier de Charolles. Il faut désormais rajouter celui de Toulon-sur-Arroux, pour la seule Saône-et-Loire.

<sup>7</sup> Voir le document reproduit en annexe. Le texte de la déclaration est gravé dans la pierre.

relation d'estime, de confiance, et plus tard, d'amitié, dont témoigne la correspondance entre les deux hommes<sup>8</sup>.

A la fin de l'Empire, contraint à une retraite forcée par le régime bonapartiste, il se retira au château de Cormatin, aux limites du Charolais et du Mâconnais. Le jeune Lamartine fréquenta le château de Cormatin entre 1812 et 1814, pour d'autres raisons, mais nous ne possédons jusqu'alors aucune preuve d'une relation entre le vieux général et le jeune poète, contrairement à ce qu'affirme de façon un peu péremptoire une plaque apposée récemment à l'entrée du château<sup>9</sup>.

### **Fondation de la Société française pour l'abolition de l'esclavage ; fin 1834.**

Nous voici donc en présence de Lamartine. On le trouve en 1834 parmi les membres fondateurs de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, avec Victor de Broglie, Passy, Charles de Rémusat, les deux frères Gasparin, Isambert, Hippolyte Carnot, Tocqueville,<sup>10</sup>etc...

Nombre d'entre eux viennent de *la Société de la morale chrétienne*, et de son comité pour l'abolition de l'esclavage. La *Société de la morale chrétienne*, fondée en décembre 1821, compte 388 membres identifiés<sup>11</sup>. Elle a créé en son sein, le 8 avril 1822, un comité pour l'abolition de la traite des Noirs, sur les directives d'un quaker anglais, Joseph Price<sup>12</sup>. Zachary Macaulay, éditeur du journal *Antislavery Reporter*, est présent à la fondation. Il est également l'intermédiaire pour les transferts de fonds, servant à l'édition et à la diffusion de brochures et de mémoires. Le comité, qui comporte dix-sept membres, est présidé par Auguste de Staël, le

---

<sup>8</sup> Je me permets de renvoyer à mes deux contributions, "Le général Laveaux, gouverneur de Saint-Domingue, député néo-jacobin", dans *Annales historiques de la Révolution Française* n° 278 (Octobre-décembre 1989) et « Une famille nobiliaire du Charolais à l'épreuve de la Révolution ; les Maynaud de Bizefranc » dans *Urbanités. Vivre, survivre, se divertir dans les villes (XV<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)* Etudes en l'honneur de Christine LAMARRE, sous la dir. de Dominique LE PAGE, Jérôme LOISEAU et Alain RAUWEL, Editions Universitaires de Dijon, 2012, p. 491 - 504.

<sup>9</sup> Voir en annexe une vue du château de Cormatin.

<sup>10</sup> Patricia MOTYLEWSKI, *La Société française pour l'abolition de l'esclavage (1834 – 1850)*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>11</sup> Nelly SCHMIDT, « Les abolitionnistes français de l'esclavage : 1820 - 1850 » dans la *Revue d'histoire des outre-mers*, n) 326 – 327/2000, p. 205 – 244.

<sup>12</sup> Lawrence C. JENNINGS, *La France et l'abolition de l'esclavage 1802 – 1848*, André Versaille éditeur, 2010 (traduction française de *French anti-slavery. The movement for the abolition of slavery in France, 1802 – 1848*, Cambridge University press, 2000.

filis de Germaine de Staël. Ses membres sont majoritairement des protestants, mais aussi des abolitionnistes de la première heure comme La Fayette, Grégoire, Frossart ou Lanjuinais. Outre Auguste De Staël, le groupe dirigeant comprend le pasteur Athanase-Charles Coquerel, l'écrivain Charles de Rémusat (qui fait jouer en 1825 la pièce dramatique *L'Habitation de Saint-Domingue ou l'insurrection*), les philanthropes Joseph De Gérando, Alexandre de Laborde, Charles Lasteyrie du Saillant. Il s'élargit ensuite pour accueillir Benjamin Constant, le banquier Benjamin Delessert, Hippolyte Carnot, ou encore François Guizot. Tous ces noms rattachent la cause abolitionniste à celle de l'opposition libérale, qui critique le cours de plus en plus rétrograde pris par la monarchie restaurée. Les initiatives de la Société étaient d'ailleurs relayées dans la presse libérale (par exemple la *Revue Encyclopédique* de Marc-Antoine Jullien, ou *la Minerve française* de Benjamin Constant), qui regroupait l'opposition de gauche à la monarchie des Bourbons.

Concernant l'esclavage, la revendication porte sur une abolition graduelle ; lors de la période de passage de l'esclavage au métayage, il s'agit d'un apprentissage de la liberté, pour une durée comprise entre six et soixante ans, les anciens esclaves ayant acquis la personnalité juridique seraient placés sous la tutelle de leurs anciens maîtres et des autorités. C'est ce système qui est instauré dans les colonies anglaises en 1833. Le pasteur Charles Coquerel a proposé une pratique similaire : les esclaves rachètent progressivement leur liberté en travaillant trois jours par semaine pour épargner.

L'abolition graduelle était le programme initial des abolitionnistes, avant la Révolution française. C'est l'époque de la Société des Amis des Noirs<sup>13</sup> : celle-ci est fondée à Paris en février 1788, dans le sillage de la *Society for effecting the abolition of the slave trade*, fondée à Londres en mai 1787. Elle regroupa un peu plus d'une centaine de membres au cours des deux premières années de la Révolution<sup>14</sup>, derrière le banquier d'origine genevoise Etienne Clavière, et le journaliste français Jean-Pierre Brissot rejoints, entre autres, par l'abbé Grégoire, le pasteur Frossard, le docteur Lanthenas, le philosophe économiste Condorcet, et de nombreuses personnalités politiques de premier plan comme Mirabeau, La Fayette, La Rochefoucauld-Liancourt.

L'objectif est d'obtenir, par une action concertée entre les puissances européennes impliquées dans le commerce triangulaire-France, Angleterre, Danemark, en premier lieu, puisque ce sont

---

<sup>13</sup> Marcel DORIGNY et Bernard GAINOT, *La Société des Amis des Noirs (1788 – 1799) Contribution à l'étude du mouvement abolitionniste*, Paris, Editions de l'Unesco, 1998.

<sup>14</sup> Marcel DORIGNY et Bernard GAINOT, *La Société des Amis des Noirs...Idem*.

les pays où s'est développée une structure abolitionniste- une interdiction légale et universelle de la traite négrière. Puis des réformes seront entreprises dans le régime de l'esclavage : fin des châtiments corporels, repos des fins de semaine, reconnaissance d'un statut personnel juridique pour mener des actions en justice. Les affranchissements individuels sont facilités, avec la perspective d'un affranchissement général à terme, toujours en coordination avec les autres puissances européennes. Cette abolition graduelle pouvait être longue ; deux ou trois générations.

Les moyens d'action sont de deux ordres : en direction de l'opinion publique pour populariser la cause par des pétitions, des brochures, des symboles. En deuxième lieu, faire pression sur les autorités constituées; le Ministère de la Marine et des colonies, tout d'abord, l'Assemblée Nationale ensuite.

Le cours de l'Histoire, et singulièrement celui de la Révolution française, va faire diverger cet internationalisme initial. L'abolitionnisme français s'engage dans une voie plus radicale. Progressivement, la révolution des couleurs converge avec le cours de la révolution en métropole. Non sans contradictions, qui expliquent la cessation des activités de la Société des Amis des Noirs en 1791.

Aux Antilles, les troubles civils se généralisent, tandis que le conflit international à partir de 1793 vient anéantir le programme de l'abolition graduelle et concertée. C'est une autre voie qui est empruntée, celle de l'abolition immédiate et révolutionnaire. Le décret adopté par la Convention nationale le 16 pluviôse an II (4 février 1794) pour établir la liberté générale ne peut se comprendre que comme une convergence des trois contextes, dissociés à l'origine ; l'imposition d'un état d'exception pour sauver la République menacée par les deux puissances esclavagistes rivales (Angleterre, Espagne), l'armement général des populations de couleur, esclaves et libres confondus, et la mise en conformité des lois et des principes doctrinaux : abolition universelle de l'esclavage, loi de la majorité donc fin des discriminations fondées sur la couleur, et fin du particularisme colonial avec l'égalité de tous les citoyens devant la loi (principe d'isonomie<sup>15</sup>, ce qui veut dire la même loi pour toutes les provinces).

La Société des Amis des Noirs allait renaître de 1797 à 1799, sous le Directoire, autour de Grégoire, Lanthenas, Laveaux, Jean-Baptiste Say, Carl-Bernard Wadstroem et des nombreux représentants de couleur envoyés par les colonies siéger aux Conseils du Directoire. Son programme était le suivant ; défense et extension du décret sur la liberté générale par la

---

<sup>15</sup> Ce que signifie ce concept, et son application progressive dans le cours des révolutions, voir Bernard GAINOT, *La révolution des esclaves. Haïti (1763 – 1803)*, Paris, Vendémiaire, 2017.

« régénération » des anciennes colonies à esclaves. Ce terme de « régénération » signifiait la transformation des anciens esclaves en « nouveaux citoyens », par l'éducation, l'état-civil unique (acquisition d'un nom patronymique), et la rémunération du travail (une portion variable du revenu des plantations était affectée au salaire, une autre portion à l'impôt, la dernière portion à l'investissement). Le deuxième volet du programme était l'abolition internationale de la traite négrière. Dans cette perspective, la Société charge une commission recrutée en son sein de traduire les ouvrages étrangers dénonçant le commerce négrier, afin de préparer une campagne, qui serait relayée au niveau des Congrès diplomatiques internationaux. Enfin, la dernière perspective était la recherche d'une nouvelle forme de rapports avec les peuples non-Européens, appelée « nouvelle colonisation ». Des « établissements libres » doivent se multiplier en Afrique, puis progressivement dans toutes les régions d'où étaient originaires les esclaves, sur le modèle de la Sierra-Leone, encadré par les abolitionnistes Anglais dès 1787<sup>16</sup>.

Ce renouveau et ces projets s'effondrent avec le Directoire. Le nouveau régime issu du coup d'Etat de Brumaire, conduit par Bonaparte, mène une offensive brutale de très grande conséquence contre l'abolitionnisme (significativement qualifié de *nigrophilisme*), tenu pour responsable de la ruine des colonies. Elle accompagne la destruction de toute la législation ultra-marine de la Révolution : l'abandon du décret sur la liberté générale et le retour à l'exception coloniale (décembre 1799), le rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe et en Guyane (1802-1803), l'échec de l'expédition militaire à Saint-Domingue et l'indépendance de Haïti (1802-1804).

Le régime du Consulat et de l'Empire est un formidable éteignoir pour l'abolitionnisme français. Les abolitionnistes sont réduits au silence ou à l'exil. Seule, la voix du sénateur Grégoire s'élève en 1808 dans *La littérature des nègres* pour rappeler les combats passés et les multiples contributions des Africains à la civilisation universelle, à une époque où les doctrines officielles les tiennent au mieux pour totalement sauvages, au pire comme étrangers à l'espèce humaine<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Sur cet aspect, on se reportera aux actes du colloque *Couleur, esclavages, libérations nationales (1804 – 1860)* sous la direction de Claire BOURHIS-MARIOTTI, Bernard GAINOT et Clément THIBAUD, Paris, les Perséides, 2013 : notamment les contributions de Bernard GAINOT (p. 105 -120), de Suzanne SCHWARZ (p. 177 – 200), de Claire BOURHIS-MARIOTTI (p. 221 – 242), de Joseph YANIELLI (p. 243 – 262.) Sur cet ensemble de projets qui émaillent cette période de transition, regroupés sous le nom de « colonisation nouvelle », voir la synthèse récente *La colonisation nouvelle*, Marcel DORIGNY et Bernard GAINOT dir., Paris, SPM, 2018.

<sup>17</sup> Yves BÉNOT, *La démence coloniale sous Napoléon*, Paris, La découverte, 1991.

Sur les rives du lac Léman, dans sa résidence de Coppet, la fille de Necker, Madame de Staël, réunit quelques penseurs libéraux attachés à la préservation de l'héritage des Lumières qui voyait une absolue contradiction entre l'esclavage et le droit. Ce sont les libéraux du « groupe de Coppet », notamment Benjamin Constant et Jean-Charles Sismonde de Sismondi<sup>18</sup>. Par l'intermédiaire d'Auguste de Staël, le fils de Germaine, le relais est passé entre ce groupe-témoin, et la Société de la morale chrétienne, puis Société française pour l'abolition de l'esclavage.

Le mouvement abolitionniste français renoue pour un temps avec ses lointaines origines prérévolutionnaires, oubliant la parenthèse de la liberté générale du 16 pluviôse an II. S'exerce en son sein une forte inspiration anglaise, pour ne pas dire une tutelle anglaise<sup>19</sup>, qui s'explique tout autant par le milieu protestant, que par les liens avec l'opposition libérale. Les revendications portent sur un **abolitionnisme graduel**, et la **suppression totale de la traite des Noirs** (adhésion aux campagnes internationales menées contre les navires négriers).

### **Lamartine devient l'un des orateurs marquants de la cause abolitionniste : 1834 – 1843**

Comme on le sait, Lamartine ne vient pas du libéralisme politique. Son ralliement est le signe d'un élargissement de l'influence du mouvement. Au début de la Restauration, il était royaliste ultra, cause dont il se détourne définitivement au retour de son voyage en Orient<sup>20</sup> (1831). Sous l'influence d'un christianisme social très distant du catholicisme institutionnel, il évolue vers l'action philanthropique, dont témoigne également sa réprobation de la peine de mort, et son militantisme en faveur de la réforme de l'univers carcéral<sup>21</sup>.

Ses premières interventions se font devant la Chambre des députés, où il est nouvellement élu<sup>22</sup>. Ses longs discours reflètent alors le programme du mouvement abolitionniste qui a quasiment un pied au Ministère depuis 1830, et une ouverture sur l'opinion publique par le

---

<sup>18</sup> « Le groupe de Coppet face à l'esclavage », notamment Marcel DORIGNY, « Sismondi, de la lutte contre la traite à la colonisation nouvelle : les combats d'un intellectuel cosmopolite au début du XIX<sup>e</sup> siècle » : numéro spécial des *Cahiers staëliens* 64/2014, p. 77 – 92.

<sup>19</sup> Olivier GRENOUILLEAU, *La révolution abolitionniste*, Paris, Gallimard, 2017. Toute la partie sur l'abolitionnisme français (p. 148 – 158) doit être reprise avec prudence, tant abondent les omissions et les partis pris.

<sup>20</sup> Voir en annexe le portrait de Lamartine en 1831.

<sup>21</sup> Henri GUILLEMIN, *Lamartine, l'homme et l'oeuvre*, Paris, Boivin et C<sup>ie</sup>, 1940.

<sup>22</sup> Les textes des discours proviennent de : *Oeuvres complètes de Lamartine*, chez l'auteur, 1863, rubrique « De l'émancipation des esclaves », p. 151 – 177.



biais de la presse<sup>23</sup>. Les abolitionnistes nourrissent de grands espoirs depuis qu'un des leurs, le duc de Broglie, a été nommé pour conduire la politique du pays. Ainsi, le 23 avril 1835, Lamartine prend la parole en soutien à ce qu'il croit être le programme de Victor de Broglie, une sortie graduelle et prudente de l'esclavage colonial. Il commence par un long préambule pour rappeler que c'est d'abord aux colons qu'il s'adresse pour les rassurer, et pour mettre en avant l'exemple anglais, qui vient de mettre un terme à l'esclavage dans ses colonies.

...Nous ne devons pas oublier, nous n'oublierons pas que chaque parole inflammable prononcée ici retentit non seulement dans la conscience de nos collègues, dans l'inquiétude des colons, mais aussi dans l'oreille de trois cent mille esclaves, que ce que nous traitons touche à la propriété, à la fortune, à la vie de nos compatriotes des colonies, que nous devons veiller avant tout à leur sûreté dont nous répondons devant Dieu et devant les hommes, et que nous ne devons éveiller dans les esclaves d'autres espérances que celles que nous pouvons satisfaire sans commotion pour les colonies, sans ruine pour les propriétés, sans trouble, sans agitation pour les esclaves. Je suis tellement pénétré, Messieurs, de ce devoir, que, pour ma part, je ne me serais associé ni à cette discussion, ni aux efforts individuels des partisans de l'émancipation, si le contraste des colonies anglaises, où l'émancipation est effectuée, avec nos colonies, où l'esclavage est maintenu, et la présentation même du projet de loi, ne donnaient plus de péril au silence qu'à la délibération. Nous ne sommes plus au temps qu'on nous rappelle, où des orateurs, plaçant le fanatisme de l'humanité au-dessus de l'amour de l'humanité, qui n'est jamais séparé de la raison et de la prudence, s'écriaient : «Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » Aujourd'hui, Messieurs, bien loin que cette alternative se pose devant nous, nous sommes assez éclairés et assez heureux pour que l'intérêt du principe et l'intérêt des colonies soient confondus, et nous devons dire au contraire : « En sauvant les principes, nous sauvons les colonies !

C'est bien la voie graduelle anglaise, qui est prônée, et non la voie révolutionnaire française de 1793-94. La conviction abolitionniste de Lamartine prend source dans son christianisme social. Il feint de reprendre un argument classique des esclavagistes (l'institution, telle qu'elle existe dans les colonies occidentales, est faite pour le bien des esclaves et pour l'intérêt de la civilisation) pour mieux faire ressortir l'incompatibilité radicale entre la condition humaine et la servitude absolue. La leçon de philosophie tient en un paragraphe :

Ce n'est plus ni le temps ni l'heure de revenir sur cette question de l'esclavage en lui-même. Cette question n'est jamais absolue, elle est toujours relative, et j'accorderai, si l'on veut, que la loi peut tolérer l'esclavage de certaines races humaines pendant un certain temps, et à la condition que cette violation des droits reçus de la nature, que cette exception odieuse à la possession de soi-même, soit ou paraisse indispensablement nécessaire à la conservation, à l'amélioration de ces hommes tenus en tutelle au-dessous de l'humanité ! Je l'accorderai sans y croire, car la possession de l'homme n'a pas été donnée à l'homme. Dans l'état de nature l'homme appartient à Dieu, dans l'état de société il appartient à la loi. L'homme ne peut être acheté, il ne peut même se vendre lui-même : car la dignité humaine ne lui appartient pas, elle appartient à l'humanité tout entière. Aucune loi sociale ne peut reconnaître cet avilissement de l'humanité dans le commerce forcé ou volontaire de l'homme, elle profanerait l'homme et Dieu ! D'ailleurs, si l'on pouvait se vendre soi-même, on ne peut inféoder la race à venir à un éternel

---

<sup>23</sup> Marie-Laure AURENCHÉ, *Le combat pour la liberté des Noirs dans le Journal de la Société de la morale chrétienne*, Paris, L'Harmattan, 2011.

esclavage ! L'état actuel de l'esclavage dans nos colonies admet cette vente des enfants par le père et par la mère ! des enfants nés et à naître ! et quelle mère peut-elle, sans que son cœur soit refoulé en elle, sourire son enfant destiné à lui être arraché pour l'esclavage ? quelle mère, si elle a une pensée humaine, peut sentir sans regret et sans honneur palpiter dans son sein un être vendu d'avance au fouet des blancs ? Ils ne peuvent, dit-on, supporter la liberté, c'est une race imparfaite qu'il faut élever à l'humanité par la servitude ! Monstrueux prétexte de la barbarie de nos lois ! ils ne peuvent supporter la vérité ! Est-ce que la liberté est plus lourde à porter que l'esclavage ? et nous qui parlons, supporterions-nous l'esclavage ? et cependant qui de nous osera dire que l'esclavage n'est pas plus difficile à supporter que la liberté ? C'est ainsi que des législations cupides se font des raisons de leurs vices mêmes !

La solution préconisée pour éviter que la résistance des propriétaires coloniaux ne déclenche la révolte des esclaves, c'est l'indemnité :

Non, Messieurs, nous avons le droit d'être humains pourvu que nous sachions être justes : nous avons le droit de gémir et de nous indigner de voir des hommes, nos frères, traqués comme de vils troupeaux, contraints à un travail de seize heures avec le fouet pour salaire, condamnés au concubinage le plus brutal, à la promiscuité des enfants, ces enfants vendus à un maître, la mère à un autre, le père à un troisième, l'âme profanée avec le corps. L'ignorance imposée à l'esprit, l'interdiction systématique de toute instruction élémentaire, même du droit d'apprendre à lire, la famille foulée aux pieds comme le germe de toute sociabilité qu'il faut écraser pour mieux abrutir l'espèce, une religion incompatible avec l'esclavage, prêchant en vain aux esclaves sa morale démentie par la violation de tout christianisme à leur égard, une dignité de l'homme insultée sous toutes ses formes en eux ! leur prêchant l'indépendance et la justice un fouet à la main ! Nous avons le droit d'abolir de telles atrocités sociales, ou, si l'on nous conteste le droit de les abolir, n'aurons-nous pas le droit de les racheter et de discuter avec les propriétaires à quel prix nous les rachèterons ?

Mais les propriétaires, il faut leur rendre cette justice, sont animés des mêmes sentiments que nous ; cette propriété humiliante leur pèse, ils sont impatients de l'abdiquer, ils préparent l'esclave à la liberté par la douceur croissante et l'humanité de leur tutelle. Les esclaves respirent l'air de la liberté qui souffle des colonies anglaises ; la population noire, qui s'accroît dans les nôtres, rendrait dans peu d'années le rachat plus onéreux, impossible peut-être. Le moment est opportun : nous sommes en paix, nous sommes en progrès moral et en mouvement législatif, nos capitaux abondent, nous en versons avec profusion sur toutes les entreprises industrielles ; ouvrons un emprunt pour le rachat de l'homme, jetons ou plutôt prêtons quelques millions à une entreprise de l'humanité. Les principes sont aussi des capitaux pour un peuple, et les intérêts de ces capitaux, la Providence les lui paye avec usure et Dieu en tient compte à sa postérité ! Qu'attendons-nous, Messieurs ? Indépendamment de ce résultat tout moral, vous aurez des colonies mieux cultivées par le travail libre, où les procédés les plus économiques, les machines et les industries qu'elles exigent s'établiront ; une population plus nombreuse et plus riche qui consommera une somme bien plus forte des produits industriels de la métropole ; les denrées coloniales, le sucre surtout, à meilleur marché sur le continent et devenant accessible à la consommation de toutes les classes ; une réduction notable dans vos forces militaires aux colonies et dans la mortalité des troupes que vous êtes forcés d'y tenir.

En fin de compte, Victor de Broglie n'a pas fait de l'abolition graduelle de l'esclavage une priorité de son gouvernement ; bien au contraire, il soutient son ministre de la Marine et des colonies Duperré, qui opte pour une politique de fermeté à l'égard des esclaves qui pourraient être tentés de suivre l'exemple des colonies anglaises, où l'esclavage est aboli depuis 1833. Les orientations traditionnelles en faveur du gradualisme se retrouvent dans le deuxième

grand discours prononcé par Lamartine devant la Chambre des députés, le 25 mai 1836. Lawrence Jennings le qualifie de « réquisitoire éloquent, mais contradictoire et finalement modéré, contre l'esclavage, dans lequel il exprimait sa préoccupation pour les maîtres comme pour les esclaves <sup>24</sup> ». Le préambule est en apparence plus radical, puisque l'orateur se pose en porte-parole des trois cent mille esclaves :

Messieurs,

Dans cette grande et salutaire transaction que nous voulons préparer entre l'Etat, le colon et l'esclave, pour avancer l'heure de l'émancipation, pour proscrire à jamais l'esclavage, cette possession de l'homme par l'homme, cette dégradation de l'humanité à l'état de bétail humain, une chose me frappe, Messieurs, c'est que tout le monde est représenté ici, excepté les esclaves. L'Etat est présent ici avec toute sa puissance d'administration ; les colons ont des représentants, un budget, un trésor, des délégués, des avocats ; les noirs n'ont ni budget, ni trésor, ni avocats ; ils n'ont d'autre défenseur que nos consciences. Nous sommes obligés de nous faire leurs avocats d'office. C'est, je l'espère, une raison pour nous d'espérer plus d'indulgence et d'impartialité de la Chambre.

Mais le raisonnement est à finalité préventive. L'abolition (désignée ici comme émancipation) est le seul moyen de prévenir une insurrection générale des esclaves. Ce qui est sous-entendu, c'est la grande révolte d'août 1791 dans le Nord de Saint-Domingue. Pour que la référence soit encore plus présente aux esprits des députés, Lamartine reprend l'image du « Spartacus noir », le vengeur de sa race, l'épithète par laquelle Laveaux avait appelé Toussaint-Louverture au gouvernement de Saint-Domingue en mars 1796 :

Mais allons plus avant. Le colon, quelle que soit son humanité, sa mansuétude envers ses esclaves, ne doit-il pas craindre à tout moment quelque insurrection ? ne doit-il pas craindre qu'un Spartacus noir appelle ses frères à la liberté ? Or la liberté, conquise par l'insurrection, que serait-elle ? On frémit d'y arrêter sa pensée. Ce n'est pas tout encore : vous voyez qu'on nous reproche d'oser même prononcer le mot d'émancipation ; on nous le reproche à nous, hommes bien intentionnés, hommes prudents, qui parlons devant une assemblée prudente, devant la Chambre la plus antirévolutionnaire qui ait jamais été ! On nous dit que ce seul mot est une menace, une espérance, une perturbation ; que ce seul mot fait trembler le sol des colonies. Eh bien, aucun de ces dangers n'existe maintenant avec nous. Mais qu'une Chambre moins sage vienne à nous remplacer, que ces doctrines d'abandon des colonies viennent à prévaloir un seul instant, que la moindre commotion politique ait lieu dans l'Europe, que les colons soient oubliés un jour, que deviennent les colonies ? que deviennent les esclaves ? que deviennent les propriétés ? Et si nous nous élevions à des considérations plus hautes, que je m'interdis aujourd'hui, ne pourrions-nous pas ajouter : Que devient l'humanité ? que devient la morale ? que devient la religion ? que devient la race des maîtres, de ces possesseurs d'hommes et de femmes dans une condition de propriété qui donne l'homme et la femme comme un instrument, comme un hochet de tyrannie ou de dépravation aux enfants ? Une telle propriété, Messieurs, ne corrompt-elle pas la race qui possède autant que la race qui est possédée ? une telle propriété n'est-elle pas une malédiction de la société ? Oui, les colons le sentent ; et je ne serai pas démenti ici par leurs représentants quand j'affirmerai qu'une émancipation loyale, qu'une émancipation conservatrice de leurs intérêts, qu'une émancipation qui conciliera les droits sacrés de la morale et de l'humanité avec l'indemnité du droit de propriété, avec la prévoyance de l'avenir, serait le plus beau présent que la métropole puisse leur faire.

---

<sup>24</sup> Lawrence C. JENNINGS, *La France et l'abolition de l'esclavage*, op. cit., p. 96.

Passons quelques années. Lamartine avait été chargé par le comité directeur de la SFAE de présenter un plan d'émancipation graduelle de l'esclavage. Proposition sans lendemains, puisque l'orientation tactique reste l'interpellation du gouvernement devant les Chambres. Pourtant, la cause abolitionniste semble progresser : la Société française pour l'abolition de l'esclavage a obtenu la nomination d'une commission présidée par son plus illustre représentant, Victor De Broglie. Elle s'intitule *Commission pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la condition politique des colonies*. Ses travaux durent trois ans (1840-1843) : elle produit un grand nombre d'enquêtes sur la condition des esclaves, et préconise une abolition progressive par rachat (le pécule constitué par les esclaves étant complété par une aide publique), ou une émancipation générale à l'horizon d'une génération (vingt ans), le temps de préparer la substitution de main d'œuvre (passage de l'esclavage au métayage, ou bien au salariat) et l'éducation à la liberté des anciens esclaves. Le modèle anglais est ici extrêmement présent : c'est une nouvelle génération qui milite pour l'abolition internationale de la traite dans la *British and foreign anti-slavery*, fondée en 1839. Trois de ses dirigeants, John Scoble, William Alexander et James Whitehorne viennent à Paris renouer les liens avec la SFAE. Cette dernière souhaite que le mouvement abolitionniste ne se limite pas à être un groupe de pression qui fait le siège du ministère, mais aussi un mouvement d'opinion qui élève la conscience des français. Les abolitionnistes anglais ont obtenu gain de cause en lançant des campagnes de pétitions qui ont recueilli des milliers de signatures. Leurs correspondants français chercheront à gagner la confiance des populations en participant à la campagne des banquets. Ce faisant, ce moyen d'action n'est pas neutre ; les banquets deviennent de plus en plus souvent un levier d'agitation populaire pour les républicains<sup>25</sup>. Si, dans ce banquet parisien du 1er février 1840 offert par la Société française pour l'abolition de l'esclavage aux envoyés des sociétés anglo-saxonnes (anglaise et américaine), la présence du centre dynastique est encore bien présente à travers Odilon Barrot, l'inflexion vers l'opposition républicaine se dessine. Mais d'une façon extrêmement prudente ; Lamartine insiste sur l'importance d'accorder une indemnité aux maîtres, en décalage complet avec des abolitionnistes plus radicaux qui veulent la liberté immédiate sans indemnité, captant l'héritage révolutionnaire<sup>26</sup>.

Messieurs,

---

<sup>25</sup> Vincent ROBERT, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération (1818 – 1848)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2010.

<sup>26</sup> Nelly SCHMIDT, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies (1820 – 1851)*; 2 tomes, Paris, Editions Karthala, 2000. La figure la plus emblématique de ces abolitionnistes radicaux, ou « immédiatistes » est alors Cyril Bissette.

Odilon Barrot vient de porter un toast aux hommes : permettez-moi, au nom de la société française, d'en porter un aux principes: A l'abolition de l'esclavage sur tout l'univers ! Qu'aucune créature de Dieu ne soit plus la propriété d'une autre créature, mais n'appartienne qu'à la loi ! Emancipation et indemnité ; nous y ajoutons : initiation...

...Messieurs, c'est à l'union des deux peuples que nous devons ce jour de bénédiction dans les trois mondes ; resserrons cette alliance dans les liens de cette fraternité européenne dont vous êtes les missionnaires près de nous. Une politique mesquine et jalouse, une politique qui voudrait rétrécir le monde pour que personne n'y eût de place que nous, une politique qui prend pour inspiration les vieilles antipathies qui rappellent l'Orient et l'Occident l'un vers l'autre ; cette politique, Messieurs, s'efforce en vain de briser ou de relâcher, par des tiraillements pénibles, les relations qui unissent l'Angleterre et la France. L'Angleterre et la France resteront unies ; nous sommes à nous deux le piédestal des droits du genre humain. La liberté du monde a un pied sur le sol britannique, un pied sur le sol français ; la liberté, la civilisation pacifique, s'écrouleraient une seconde fois dans les flots de sang, si nous nous séparions. Nous ne nous séparerons pas ; cette réunion en est le garant....

...Quand les esprits libéraux de l'Angleterre et de la France se tendirent la main, malgré Napoléon et la coalition, c'était en vain que les flottes et les armées combattaient encore ; les nations étaient réconciliées. Les plénipotentiaires des peuples, ce sont leurs grands hommes ; les vraies alliances, ce sont les idées. Les intérêts ont une patrie ; les idées n'en ont point ! Et si quelque chose peut consoler les hommes politiques d'avoir à toucher si souvent à ces intérêts fugitifs, précaires, qui passent avec le jour et emportent avec lui les passions mobiles qui nous y attachent, c'est de toucher de temps en temps à ces idées impérissables qui sont aux vils intérêts d'ici-bas ce que les monnaies qui servent aux vils trafics du jour sont à ces médailles que les générations transmettent aux générations, marquées au coin de Dieu et de l'éternité.

Cette exhortation à l'union franco-britannique n'est pas simple rhétorique diplomatique, formules convenues en présence de représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Songeons que la conjoncture n'est guère favorable à cette union et à ce rapprochement. Il y a alors en France un moment néo-bonapartiste, orchestré par Thiers, qui trouve un large écho dans l'opinion publique. C'est une période de fortes tensions avec l'Angleterre. Rappeler ainsi la nécessaire coopération entre toutes les puissances impériales pour une abolition universelle de la traite des hommes, comme cela se faisait au temps de la première Société des Amis des Noirs, c'est courir le risque d'être stigmatisés comme antipatriotes. Cette accusation de faire le jeu de l'Angleterre était déjà largement lancée contre les réformateurs du statut des esclaves en 1791, par les représentants en France du lobby des planteurs.

Et Lamartine revient plus précisément sur ces thèmes deux ans plus tard, le 10 mars 1842, toujours dans le cadre de la campagne des banquets pour l'abolition de l'esclavage. Il répond cette fois au secrétaire de la Société antiesclavagiste britannique et étrangère (*British and foreign anti-slavery Society*), John Scoble, mais son propos est plus large.

Que dira-t-on de nous, Messieurs ? Deux choses : qu'en poussant les esprits à la solution de la question de l'esclavage dans nos colonies, nous sommes des révolutionnaires, et qu'en voulant les efforts combinés de tous les peuples civilisés pour l'abolition de la traite, nous ne sommes plus assez patriotes ; répondons.

Nous sommes des révolutionnaires ; vous voyez comment ! Vous venez d'entendre ces paroles prudentes, mesurées, irréfutables, de l'orateur auquel je réponds, vous avez entendu ce matin celles de M. le duc de Broglie, de M. Passy, de M. Barrot, ces paroles qui tomberaient d'ici entre le maître et l'esclave sans faire jaillir de leur cœur autre chose que la justice, la miséricorde et la résignation ; nos réunions n'en ont jamais eu d'autres. Moi-même je l'ai dit : nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être des tribuns d'humanité, des agitateurs de philanthropie, et lancer d'ici, où nous sommes en sûreté, où nous vivons à l'abri des lois et de la force publique, lancer dans nos colonies je ne sais quels principes absolus chargés de désordres, de ruines et de catastrophes, pour y faire explosion à tout risque, et emporter à la fois les colons, les maîtres et les esclaves : non, ce serait là un crime et une lâcheté ; car, pendant que nous recueillerions des applaudissements sans périls dans des banquets comme celui-ci, ou sur le marbre retentissant de quelques tribunes, nous exposerions nos frères, nos concitoyens des colonies, premier objet de nos devoirs et de notre affection !

Que voulons-nous donc ? Ce qu'on vient de vous dire et par des bouches qui ajoutent autorité aux paroles : **non pas faire, mais prévenir une révolution**<sup>27</sup> ; restaurer un principe et conserver notre société coloniale. Nous voulons introduire graduellement, lentement, prudemment, le noir dans la jouissance des bienfaits de l'humanité auxquels nous le convions, sous la tutelle de la mère patrie, comme un enfant pour la compléter, et non pas comme un sauvage pour la ravager ! Nous le voulons aux conditions indispensables d'indemnité aux colons, d'initiation graduée pour les esclaves ; nous voulons que l'avènement des noirs à la liberté soit un passage progressif et sûr d'un ordre à un autre ordre, et non pas un abîme où tout s'engloutisse, colons et noirs, propriétés, travail et colonies ! Voilà, Messieurs, quels révolutionnaires nous sommes ! Nous disons aux colons : Ne craignez rien, notre justice et notre force sont là pour vous garantir vos biens et votre sécurité. Nous disons aux esclaves : N'essayez pas de rien conquérir par d'autres voies que celle que nous vous aurons préparée, que celle qui s'associera avec le bon ordre et avec le travail ! ....

Le propos est clair et constant chez Lamartine, quasiment lampedusien : réformer pour mieux conserver. Arrêtons-nous toutefois dans la deuxième partie de son argumentaire, concernant le patriotisme.

Ne serait-il pas temps de s'entendre enfin sur ce qu'on appelle patriotisme, afin de ne pas nous renvoyer éternellement comme des injures des termes mal définis qui dénaturent nos pensées aux uns et aux autres, et qui sèment l'erreur et l'irritation entre les hommes et entre les peuples ?

Le patriotisme est le premier sentiment, le premier devoir de l'homme que la nature attache à son pays avant tout, par-dessus tout, par tous les liens de la famille et de la nationalité, qui n'est que la famille élargie. Celui qui ne serait pas patriote ne serait pas un homme complet, ce serait un nomade. Pourquoi est-il si beau de mourir pour son pays ? C'est que c'est mourir pour quelque chose de plus que soi-même, pour quelque chose de divin, pour la durée et la perpétuité de cette famille immortelle qui nous a engendrés, et de qui nous avons tout reçu !

Mais il a deux patriotismes : il y en a un qui se compose de toutes les haines, de tous les préjugés, de toutes les grosses antipathies que les peuples abrutis par des gouvernements intéressés à les désunir nourrissent les uns contre les autres. Je déteste bien, je méprise bien, je hais bien les nations voisines et rivales de la mienne ; donc je suis bien patriote ! Voilà l'axiome brutal de certains hommes d'aujourd'hui. Vous voyez que ce patriotisme coûte peu : il suffit d'ignorer, d'injurier et de haïr.

Il en est un autre qui se compose au contraire de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, en chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au-delà des races, des langues, des frontières, et que considère les

<sup>27</sup> Nous soulignons ce membre de phrase.

nationalités diverses comme les unités partielles de cette grande unité générales dont les peuples divers ne sont que les rayons, mais dont la civilisation est le centre ! C'est le patriotisme des religions, c'est celui des philosophes, c'est celui des plus grands hommes d'Etat ; ce fut celui des hommes de 89, celui de vos pères, celui qui, par la contagion des idées, a conquis plus d'influence à notre pays que les armées mêmes de votre époque impériale, et les a mieux conservés. Oui, nos pères de 89 nous montrèrent, en 92 comment ceux qui osaient aimer les hommes savaient mourir pour leur patrie !

Il y a donc une bonne révolution, dont Lamartine ne cherche plus à se démarquer, mais qu'il exalte au contraire, au terme d'un procédé rhétorique qui consiste à retourner les arguments de l'adversaire, en les reportant à son propre crédit.

Lamartine esquisse à cette époque une nouvelle évolution, qui va le conduire dans les rangs républicains, tandis qu'une nouvelle génération investit la cause abolitionniste, en revendiquant l'héritage de la Première République, une abolition immédiate de l'esclavage. L'heure est plutôt au découragement chez les abolitionnistes français. Avec les maigres résultats de la Commission De Broglie, c'est toute la tactique privilégiant le groupe de pression sur les parlementaires qui se trouve dans l'impasse. Avec la tension franco-britannique c'est toute la stratégie internationale d'une abolition en cascade qui se trouve également devant un mur.

#### **Vers la république, vers l'abolition immédiate : 1844-1848.**

C'est en 1844 qu'un tournant s'opère : Schœlcher et Gasparin se prononcent pour une abolition immédiate (rejoignant en cela des envoyés britanniques comme Scoble ou Alexander). Une partie du mouvement se détourne de la tactique parlementaire, pour engager une action de masse, sous la forme d'une campagne de pétitions d'origine ouvrière. A la Chambre, c'est un groupe de députés de gauche qui recueille ces pétitions : Lamartine fait cause commune avec Gasparin, Hyppolite Carnot, Isambert, Ledru-Rollin.

A cette époque, Lamartine est plongé dans l'étude de la Révolution française, qui débouche sur l'écriture de *l'Histoire des Girondins*. A rebours de nombreux récits de la Révolution, qui ignorent délibérément le problème colonial, il lui accorde une place, aussi réduite soit-elle. Comment faire autrement lorsqu'on écrit l'histoire d'un groupe politique, qui avait fondé une part de son identité collective sur la cause abolitionniste ? Toutefois, Lamartine ne va pas au-delà de la grande révolte des esclaves d'août 1791 à Saint-Domingue, sans évoquer l'évolution ultérieure de la révolution de Saint-Domingue.

Cette évolution, il la prend pratiquement à son stade terminal dans son drame théâtral, *Toussaint-Louverture*<sup>28</sup>. Cette pièce a mauvaise réputation, non pas tant pour son thème que pour sa forme. Lamartine dérouta son public potentiel en produisant non pas un drame lyrique, là où on l'attendait parce qu'il était une figure éminente des écrivains romantiques, mais au contraire, une pièce de facture très classique, avec unité de temps (une journée de mai 1802), unité de lieu (l'habitation sur laquelle Toussaint-Louverture s'est retiré après sa reddition, proche du bourg d'Ennery, dans l'ouest de Saint-Domingue), unité d'action (Toussaint reçoit son fils Isaac, et son demi-fils Placide, venus de France accompagnés de

<sup>28</sup> Voir en annexe l'affiche publicitaire de l'unique représentation de la pièce, en 1850.

l'abbé Coisson<sup>29</sup>, le directeur de l'institution parisienne dans laquelle ils ont été placés pour faire leurs études). A la fin de ces longs entretiens, Isaac veut rejoindre la métropole, tandis que son demi-frère Placide épouse la cause indépendantiste<sup>30</sup>. A la fin de la pièce, quand les officiers français viennent arrêter Toussaint, celui-ci appelle clairement à prendre les armes, au cri révolutionnaire de « La liberté ou la mort ! ».

### **Image verticale Toussaint-Louverture**

*Toussaint-Louverture* est l'unique incursion de Lamartine dans le répertoire théâtral : la maturation fut aussi longue que le délai entre achèvement et représentation. La pièce fut écrite entre 1839 et 1842, mais elle ne fut pas publiée à cette époque. Elle fut présentée seulement le 6 avril 1850 au théâtre de la Porte Saint-Martin. Sur 26 représentations, les premières représentations seules connurent un succès d'estime, puis l'intérêt du public s'émuoussa. On en déduisit que la pièce était médiocre, que le dramaturge était loin d'avoir le style du poète. Et si un parti-pris idéologique se cachait derrière ces jugements formels ? En 1850, le combat abolitionniste est déjà bien loin ; la période est à la réaction contre les mesures prises par le gouvernement provisoire de la République, dont Lamartine était la figure de proue. Comme le fait remarquer Christian Croisille<sup>31</sup>, un personnage noir sur une scène de théâtre ne peut que susciter le rire et les sarcasmes, et non exprimer le dilemme d'un héros tragique. De nos jours, c'est plutôt le « paternalisme » et le « colonialisme » qui sont reprochés à Lamartine par des critiques tout aussi idéologiques, indifférentes au contexte historique.

### **Conclusions :**

Lamartine tint une place éminente dans le mouvement abolitionniste français, dont il accompagna les évolutions successives, jusqu'à trouver son achèvement dans la résurrection de la République. En février 1848, on trouve, outre Lamartine, des abolitionnistes militants dans le gouvernement provisoire ; Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, Crémieux, ministre de la Justice, Ferdinand Flocon, dont le journal *La Réforme*, avait été une caisse de résonance pour la cause abolitionniste. Et c'est en toute connaissance de cause que le secrétariat d'Etat aux colonies fut confié par Arago à Victor Schœlcher, qui prépara immédiatement le décret du 27 avril<sup>32</sup>.

Et, pourtant, cette dimension du personnage public que fut Lamartine est ignorée, ou minorée. Il est frappant, par exemple, et tout à fait énigmatique, qu'un écrivain aussi prolifique et enthousiaste qu'Henri Guillemin, ne dise pas un seul mot, dans sa biographie de Lamartine, de l'engagement du poète dans la cause abolitionniste.

Bernard GAINOT

Maître de conférences honoraire Université Paris1 Panthéon-Sorbonne  
Chercheur associé à l'Institut d'Histoire moderne et contemporaine Paris 1/ENS  
Rue d'Ulm laboratoire CNRS 8806P

<sup>29</sup> Voir en annexe la gravure, « Entretien avec l'abbé Coisson ». Sur l'institution nationale des colonies, dont Coisson était le directeur, Bernard GAINOT, "Un projet avorté d'intégration républicaine: l'Institution nationale des colonies (1797 - 1802)", dans *Dix-huitième siècle*, n°32 (2000), pp. 371 – 401.

<sup>30</sup> Voir en annexe la gravure : « Toussaint-Louverture à Saint-Domingue ».

<sup>31</sup> Christian CROISILLE, compte-rendu de l'édition de la pièce par Léon-François Hoffman en 1998, dans *Romantisme*, n° 111/2001, pp. 136-137.

<sup>32</sup> Voir en annexe la couverture du livre d' Anne ULRICH-GIROLLET, *Victor Schœlcher, abolitionniste et républicain. Approche juridique et politique de l'œuvre d'un fondateur de la République*, Paris, Karthala, 2000.





A Toulon sur Arroux, plaque citant le Cahier de doléances abolitionniste



Au théâtre en 1850, la pièce de Lamartine Toussaint Louverture



Toussaint Louverture son fils, son beau fils et l'abbé Couesnon



Autre évocation de la pièce de théâtre

